

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	10^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
M. Raphaël TOFIL (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Marjorie DEVRICHIAN)
Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Chantal COURTOT
M. Petelo SAO

Absents :

M. Mickael LELONG
M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	29

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

M. Pierre-Louis ALGAYRES est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 90 /25/IX

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS PARMI LES
ASSOCIATIONS LOCALES AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 23 septembre 2025,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L.126-1,
Vu la délibération n°47/09/X du 22 octobre 2009,
Vu la délibération n°79/20/IX du 17 septembre 2020,
Vu la note explicative de synthèse n° 53/2025 du 17 septembre 2025,
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les représentants des usagers parmi les associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dont le Maire est président de droit.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants des usagers, parmi les associations locales :

Nom des représentants	Nom des associations
Titulaire 1 : Viviane MIRSKI Titulaire 2 : Thierry MAUHOURAT	Association de Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)
Titulaire 1 : Michel LARDY Suppléant 1 : Régis ETAIX-BONNIN	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Nouvelle-Calédonie (UFC QUE CHOISIR)
Titulaire 1 : Christine POELLABAUER Titulaire 2 : Arlette OUDARD	Association MOCAMANA

Article 3 : La délibération n°79/20/IX du 17 septembre 2020 est abrogée.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée sous format électronique.

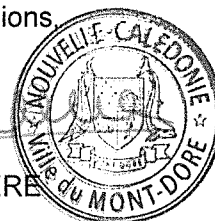
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 SEPTEMBRE 2025

Le secrétaire de séance,

Pierre-Louis ALGAYRES

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Le Maire,

Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision administrative sud

Intéressés

Toutes directions et services

Secrétariat général (SAG : registre et publication)